



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Redon, le 29/07/2014

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SECHE ECO INDUSTRIES (ex-société TREE) – LA
DOMINELAIS

Compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2013

M. NARAYANINSAMY, Sous-Préfet de REDON, a présidé le 13 décembre 2013, la réunion de la commission de suivi de site (CSS) du centre de stockage de déchets non dangereux de la société Sèche Eco Industries à LA DOMINELAIS. Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie de La Dominelais à 9h30.

Étaient présents :

1. Collège des représentants de l'Etat

- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Christian ENFRIN, représentant M. le directeur de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé

2. Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale »

- M. Jean-François GUERIN, représentant du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, conseiller général du canton de Redon
- M. Alain DAVID, représentant la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, président de la communauté de communes du Pays de GRAND FOUGERAY
- Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de LA DOMINELAIS, maire de LA DOMINELAIS
- M. Bernard GAUTIER, représentant du GIP du Pays de Redon – Bretagne Sud

3. Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau&Rivières de Bretagne
- M. André DIOR, membre du comité de riverains

4. Collège « Exploitants de l'installation classée »

- M. Patrice COUTURIER, Sèche Eco Industries
- M. Laurent ROEDINGER, Sèche Eco Industries
- Mme Caroline SZAWROWSKI, Sèche Eco Industries
- M. Philippe RUAT, Sèche Eco Industries

Personnalités qualifiées

- Lieutenant Philippe JOUSSAIN, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 35
- M. Mickaël TURPIN, salarié protégé au titre du Comité d'Entreprise de Sèche Eco Industries

Assistait également à la réunion :

- Mme Elodie FORÊT, service de l'animation territoriale de la sous-préfecture de Redon.

Après avoir constaté les absences du représentant de la DDTM 35, excusé, et du représentant de l'association ARCAVIE, le Sous-Préfet ouvre la séance.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 30 mai 2013

Sans aucune remarque des participants sur le compte-rendu de la réunion en date du 30 mai 2013, celui-ci est validé.

II – Questions diverses

* Intégration de la société TREE dans le groupe SECHE ECO INDUSTRIE (intervention de M. Couturier)
Au 1^{er} octobre 2012, la société TREE a intégré le groupe SECHE ENVIRONNEMENT suite à la cession des actions du Groupe Charles André. Le 1^{er} décembre 2013, la société TREE a fusionné avec Séché Eco-Industries. Il s'agit d'un changement d'exploitant, la société TREE a pris l'appellation Séché Eco-Industries (SEI-La Dominelais). Cette fusion s'inscrit dans la réorganisation générale de la filière déchets non dangereux du groupe Séché. Le siège social de Séché Eco-Industries se situe à Changé (Mayenne). Le site de La Dominelais devient un établissement secondaire du site de Changé. L'équipe actuelle, composée de 7 personnes, reste en place. SEI- La Dominelais pourra disposer des capacités techniques de SEI Changé (une équipe d'écologues, expertises technique et réglementaire,...) dans la continuité des actions de 2013. Les garanties financières sont conservées : le cautionnement bancaire a été renouvelé. Les déchets reçus respecteront les arrêtés préfectoraux en vigueur.

M. LEVAVASSEUR qui a reçu une copie du dossier relatif au changement d'exploitant du site de La Dominelais (envoyé le 5 décembre 2013 à la préfecture) informe que les documents répondent aux dispositions réglementaires applicables (garanties financières,...). Pour appuyer son propos, M. LEVAVASSEUR lit en séance l'attestation de transfert de la garantie financière à SEI. La DREAL UT-35 n'a donc pas d'opposition à cette modification. Avant un passage au CODERST de janvier 2014, l'avis de la CSS est demandé sur ce changement. Les membres de la commission de suivi de site donnent un avis favorable au changement d'exploitant. Un arrêté préfectoral complémentaire sera pris pour intégrer la nouvelle dénomination de la société et les nouvelles coordonnées de l'exploitant. L'arrêté préfectoral de la CSS sera également modifié pour intégrer ce changement de nom, la question de la création d'un collège des salariés sera à nouveau posée.

M. DAVID exprime sa confiance sur la reprise de la société TREE par le groupe SECHE, une entreprise de proximité, reconnue dans le traitement des déchets.

* SEI-La Dominelais a été retenue par Eco-mobilier, éco-organisme qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé dans le cadre de l'éco-contribution lors de l'achat d'un meuble (intervention de M. Couturier)

SEI-La Dominelais a été retenue avec le réseau ENVIE pour la collecte et le transit de déchets d'ameublement dans le département d'Ille-et-Vilaine. SEI-La Dominelais installera des bennes de collecte dans les déchetteries. Le transport des déchets vers le site de La Dominelais sera assuré par la filiale Séché Transports. La prestation devrait débuter en avril 2014.

Mme DUBOIS reconnaît le caractère bénéfique de cette opération de tri et de valorisation des déchets, car la société TREE était souvent critiquée pour l'absence de tri des déchets.

M. PEGEAUD s'interroge sur les capacités d'enfouissement du site de La Dominelais. M. COUTURIER l'informe que le centre de stockage a une capacité d'accueil de 70 000 t/an déchets non dangereux.

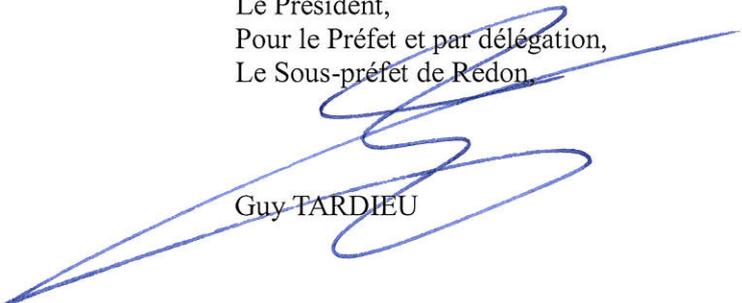
Le Sous-Préfet rappelle qu'il faut essayer de concilier l'aspect économique de l'entreprise et la vision territoriale du traitement des déchets. M. LEVAVASSEUR indique que la vision globale est donnée par le PPEDMA (plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés) établi par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. Les services de la DREAL vérifie si les projets sont bien compatibles avec le PPEDMA.

III – Visite sur site

Les membres de la CSS (à l'exception de M. le Sous-Préfet et de M. PEGEAUD qui n'ont pas pu participer à la visite prévue) se sont rendus sur le site en vue de découvrir les nouveaux dispositifs installés en 2013 et notamment, celui concernant la valorisation de biogaz.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 6 juin 2014 à 9h30.

Le Président,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Redon,



Guy TARDIEU